

fiche formation

LP JOSEPH WRESINSKI - ITEC  
49100 ANGERS

## Informations pratiques

**Du 01/9/2026 au 30/6/2029**

- en centre : indéfinie heures
- en entreprise : indéfinie heures
- Temps plein
- Cours de jour

**Formation entièrement présentielle**

**Réunions d'information collective**

Non renseigné

**Portes ouvertes**

12 juin 2026  
de 17h30 à 20h00

**Inscriptions**

Ouvert

**Pré-requis**

Niveau d'entrée : Sans niveau spécifique

**Financements possibles**

- État

**LP Joseph Wresinski - ITEC**

10 rue Valentin Haüy

49100 Angers

02-52-09-41-01

[secretariat.angers.lpjosephwresinski@ec49.fr](mailto:secretariat.angers.lpjosephwresinski@ec49.fr)

[ki@ec49.fr](mailto:ki@ec49.fr)

<http://www.lyceejosephwresinski.fr/>

Statut: Privé sous contrat

**Lieu de la formation**

LP Joseph Wresinski - ITEC

10 rue Valentin Haüy 49100 Angers

02-52-09-41-01

[secretariat.angers.lpjosephwresinski@ec49.fr](mailto:secretariat.angers.lpjosephwresinski@ec49.fr)

[ki@ec49.fr](mailto:ki@ec49.fr)

## Objectif Général

Certification

## Objectifs

Les sections européennes visent un niveau proche du bilinguisme notamment grâce à l'enseignement en langue étrangère d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques, assorti d'une connaissance approfondie de la culture des pays étrangers (échanges, partenariats, étude de la civilisation et de la culture).

Les sections européennes existent en allemand, anglais, espagnol, italien, portugais, russe dans les formations générales, technologiques et professionnelles.

A partir de la classe de 2nde , une ou plusieurs disciplines non linguistiques sont enseignées dans la langue étrangère de la section.

L'indication "section européenne" avec mention de la langue concernée, est portée sur les diplômes du baccalauréat général, technologique ou professionnel.

Au lycée professionnel, les sections européennes existent, dès la classe de seconde, dans 5 langues (allemand, anglais, espagnol, italien, et portugais) et visent un niveau proche du bilinguisme. Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission dans ces sections hormis une aptitude et une motivation pour l'apprentissage des langues. Ces sections proposent : un horaire d'enseignement linguistique renforcé dans la langue vivante étrangère de la section ; l'enseignement dans la langue de la section, d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL), le plus souvent des disciplines d'enseignement professionnel ; des activités culturelles et d'échanges internationaux dans le cadre du projet d'établissement (période de formation en milieu professionnelle (PFMP) à l'étranger, échanges avec des établissements étrangers partenaires etc...) Pour obtenir l'indication « section européenne » suivie de la désignation de la langue sur le diplôme du baccalauréat professionnel, l'élève doit avoir suivis les enseignements de la section et se présenter aux épreuves spécifiques. Il doit satisfaire aux conditions suivantes : avoir obtenu au moins 12 sur 20 à l'épreuve de langue vivante de la section ; avoir obtenu au moins 10 sur 20 à l'épreuve spécifique DNL

## Résultats attendus

[voir la fiche sur le site de l'ONISEP](#)

## Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

## Organisation pédagogique

> Modalité d'enseignement :

- Formation entièrement présentielle

# CHOISIR MON MÉTIER, BONJOUR

Et vous êtes déjà **sur la bonne voix !**

La plateforme téléphonique d'information  
sur la formation professionnelle et l'apprentissage  
en Pays de la Loire.



*Des chargé.e.s  
d'information  
à votre écoute*

**0 800 200 303**

**Service & appel  
gratuits**